



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Après la prière, la présidente interrompt les travaux afin de s'entretenir avec les leaders à l'Assemblée.

Après la reprise des travaux, M. SALA soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement n'a convoqué aucune réunion du Comité permanent des sociétés d'État afin qu'il examine les rapports annuels d'Hydro-Manitoba et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la reprise des travaux, M^{me} NAYLOR soulève une question de privilège au sujet du fait que la ministre de la Conservation et du Climat n'a pas déposé de rapport sur le Plan vert et climatique du gouvernement et propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. GERRARD et M. le *ministre* GOERTZEN interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la reprise des travaux, M. BUSHIE soulève une question de privilège au sujet de renseignements trompeurs concernant les canaux de déversement du lac St. Martin et du lac Manitoba et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la reprise des travaux, M. MOSES soulève une question de privilège au sujet du fait que le gouvernement n'a convoqué aucune réunion du Comité permanent des sociétés d'État afin qu'il examine les rapports annuels de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée sans délai.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la reprise des travaux, M. WIEBE soulève une question de privilège au sujet de l'absence de rapports concernant les travaux qu'a effectués le consultant à l'égard de la commission d'enquête sur Hydro-Manitoba et propose que la question soit renvoyée à un comité de l'Assemblée.

M. le *ministre* GOERTZEN et M. GERRARD interviennent.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

Après la reprise des travaux, M. KINEW soulève une question de privilège au sujet du manque de transparence quant aux activités de l'entreprise de construction « Fresh Projects » et au sujet de l'incapacité du ministre à répondre à des questions pendant la période des questions orales du 10 mars 2020, puis propose qu'un comité multipartite soit saisi de la question.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient.

La présidente informe l'Assemblée qu'elle met l'affaire en délibéré.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger